

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 24 MARS 2017**

❧❧❧

**Présents :**

M. Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, Président,  
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, M. Pierre SERENA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoint,  
Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,  
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,  
M. Patrick MAILLET.

**Délégations de vote :**

M. Hervé LUCBEREILH donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.  
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Maité POTIN.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

❧❧❧

**6 - PLAN HERITAGE 2024 - AMENAGEMENT DU PARCOURS SANTE DE SAINT-PEE**

Monsieur Pierre SERENA expose que le Centre National pour le Développement du Sport, par le biais du plan Héritage 2024, encourage le développement d'équipements de proximité au service du sport pour tous, et aide les projets d'aménagement d'aire de fitness à hauteur de 50 % du montant subventionnable dans la limite d'un plafond de 25 000 € HT.

Le parcours santé de Saint-Pée, créé dans les années quatre-vingt, accueille un large public qui le fréquente pour diverses raisons : sorties familiales, activités sportives collectives ou individuelles, détente, découverte de la faune et de la flore locale. La fréquentation du parcours en fait un site propice aux actions de promotion des activités physiques et de bien-être.

Les agrès sportifs du parcours ont plus de trente ans et sont dégradés. Aussi, il est proposé d'installer des mobiles fixes d'entraînement physique de plein air. Ces mobiles répondront aux normes de sécurité en vigueur.

Le plan prévisionnel de financement peut s'établir comme suit :

Partie prenante	Taux de participation (%)	Montant (HT)
CNDS (*)	41	12 500,00 €
Commune d'Oloron Sainte-Marie	59	17 633,00 €
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>30 133,00 €</b>

(\*) 50 % du montant subventionnable dans la limite d'un plafond de 25 000 € HT.

Par ailleurs, il est à noter que le présent projet pourrait bénéficier du Fonds de soutien à l'Investissement Public Local et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDE** le dépôt d'une demande d'aide financière par Monsieur le Maire auprès du CNDS,
- **PRECISE** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **DECIDE** que la Commune se substituera au financeur dans la mesure où les financements sollicités ne seraient pas obtenus.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 24 mars 2017.  
Suivent les signatures.-

  
**AFFICHE LE 29/03/2017**



Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

  
**Daniel LACRAMPE**

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/03/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/03/2017